



Disponibilité pour convenance personnelle

Par **Tounsi Jocelyne**, le **24/07/2018** à **22:32**

Bonjour à tous,

Je suis en disponibilité pour convenance personnelle depuis 8 ans. Malheureusement, je ne peux pas reprendre mon travail à cause de mon état de santé. La DRH ne peut rien pour moi et

la médecine du travail m'a dit que la demande initiale de mon rhumatologue ne servais à rien car la demande a été fait trop tard (comment peut-on programmer à l'avance qu'on va être malade (formulaire remplie en date du 24 février 2018). Je ne peux pas obtenir d'arrêt de travail étant inactive).J'ai demandé à ma hiérarchie si je devais démissionner pour être entendue.

Merci à vous pour votre aide qui sera très précieuse.

Bien cordialement et merci à tous.

Par **P.M.**, le **25/07/2018** à **07:39**

Bonjour,

Nous savons par un autre sujet que vous dépendez de la Fonction Publique Hospitalière...

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...